République Française
Mairie de Maurecourt

189/2021/VL

ARRETE PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
Rue de Choisy et Rue de la Pointe des Carreaux à MAURECOURT

Le Maire de la Commune de Maurecourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2211-1 et L 2213-1 à L 2213-3,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société EIFFAGE ENERGIE IDF relative à une demande de mise en souterrain des réseaux ENEDIS et Orange,

Considérant qu'il s'avère nécessaire, afin de réaliser ces travaux, d'interdire le stationnement sur 20m de part et d'autre du chantier rue de Choisy et rue de la pointe des Carreaux à MAURECOURT. La circulation sera alternée par feux tricolores et la vitesse sera limitée à 30km/h <à partir du 29 novembre 2021 pour une durée de 4 mois.

ARRÊTE

Article 1er : du lundi 29 novembre 2021 pour une durée de 4 mois, le stationnement sera interdit sur 20m de part et d'autre du chantier rue de Choisy et rue de la pointe des Carreaux à MAURECOURT. La circulation sera alternée par feux tricolores et la vitesse sera limitée à 30km/h.
Tout véhicule gênant, contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 2 : L'entreprise chargée des travaux :

EIFFAGE ENERGIE IDF représenté par Monsieur RIQUIER
10 rue Lavoisier
95300 PONTOISE
01.34.22.91.00

aura la charge de la signalisation temporaire du chantier, de jour et de nuit, sur le domaine public. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière sera conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel sur la signalisation routière, Livre I, 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Brigadier-Chef de Police Municipale, Madame le Commissaire Divisionnaire de CONFLANS SAINTE HONORINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Fait à Maurecourt, le 18 novembre 2021

Pour Le Maire,
L'adjoint chargé des Travaux, de la Voirie, de l'Assainissement et de la Sécurité

Daniel WOTIN

Département des Yvelines
Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye - Canton de Conflans Sainte-Honorine
1, rue du Maréchal Leclerc - 78780 Maurecourt - Téléphone : 01 39 70 23 20 - Courriel : accueil@ville-maurecourt.fr